

Pour diffusion immédiate

LION ÉLECTRIQUE PUBLIE SON PREMIER RAPPORT ESG

MONTRÉAL, le 6 mai 2022 – La Compagnie Électrique Lion (NYSE : LEV) (TSX : LEV) (« Lion » ou la « Société »), un fabricant de premier plan de véhicules urbains de poids moyens et lourds entièrement électriques, a annoncé aujourd'hui, au cours l'assemblée annuelle de ses actionnaires, la publication de son premier rapport annuel sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance (« ESG »), qui présente un survol de ses priorités quant à la gestion des risques et des occasions en la matière.

« Chez Lion, nous croyons à un avenir plus sain et plus résilient pour tous, et nous créons depuis longtemps des véhicules électriques aussi fiables qu'écologiques, pour le bien-être des collectivités où nous vivons. Nous endossons fièrement notre rôle d'agent de changement en aidant nos clients à réduire leurs émissions de GES. Dans une perspective de croissance durable à long terme, ce premier rapport met des mots sur les convictions profondes que nous partageons avec nos parties prenantes. Il marque un premier pas important dans la définition de notre manière d'envisager la durabilité, surtout en ce qui concerne les enjeux ESG. Nous vous invitons à le lire pour découvrir comment nous entendons ouvrir la voie vers une décarbonisation des transports et un avenir durable. » a expliqué Marc Bédard, président-fondateur de Lion Électrique.

Durant l'année, nous avons fait des progrès importants quant à différentes questions ESG. En effet, nous avons notamment :

- établi un cadre officiel de surveillance des ESG et pratiques et publié notre première politique ESG
- calculé nos émissions de GES de catégories 1 et 2, pour 2020 et 2021
- aidé nos clients à éviter 10,862 tonnes d'éq. CO₂ d'émissions de GES
- étudié des plans à long terme relativement au cycle de vie de nos batteries
- sondé nos employés sur leur expérience et sur l'équité en matière d'emploi
- dévoilé notre politique sur la diversité, l'équité et l'inclusion
- pris l'engagement d'atteindre une représentation féminine d'au moins 30 % au sein du conseil d'administration d'ici la prochaine assemblée générale des actionnaires, en 2023
- pris l'engagement de nommer au moins un administrateur issu d'une minorité avant la prochaine assemblée générale des actionnaires, en 2023
- mis en place une ligne de dénonciation

Pour lire le rapport intégral, [cliquez ici](#).

Le présent document contient des informations recommandées par le Task Force on Climate-Related Financial Disclosures (« TCFD ») et par le Sustainability Accounting Standards Board (« SASB »), dans ses normes *Machines et produits industriels* et *Automobiles*.

À PROPOS DE LION ÉLECTRIQUE

Lion Électrique est un fabricant innovant de véhicules zéro émission. La Société pense, conçoit et produit des camions commerciaux urbains 100 % électriques de classe 5 à 8 et des autobus et minibus tout électriques pour le transport scolaire, adapté et collectif. Elle est un leader de l'électrification des transports en Amérique du Nord et conçoit, fabrique et assemble bon nombre des pièces de ses véhicules : châssis, ensembles de batteries, cabines de camions et carrosseries d'autobus.

Toujours à l'affût des nouvelles technologies, Lion dote ses véhicules de caractéristiques uniques adaptées à la réalité de ses utilisateurs et leurs besoins quotidiens. Elle croit que l'électrification des transports est un catalyseur majeur pour l'amélioration de notre société, de notre environnement et surtout de notre qualité de vie. Les actions de Lion se négocient à la Bourse de New York et à la Bourse de Toronto sous le symbole « LEV ».

MISE EN GARDE CONCERNANT LES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Le présent communiqué contient de l'« information prospective » et des « déclarations prospectives » (collectivement, les « déclarations prospectives ») au sens de la législation en valeurs mobilières applicable. Dans le présent communiqué, les déclarations qui ne sont pas des faits historiques, notamment des déclarations relatives aux opinions et aux attentes de Lion, constituent des déclarations prospectives et devraient être traitées ainsi. Les déclarations prospectives se reconnaissent à l'emploi de termes comme « croire », « continuer », « prévoir », « estimer », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « planifier », et « projeter », éventuellement employés au futur ou au conditionnel, et par des mots comme « potentiel », « éventuel », « futur », « cible », « tendances », « indications », « estimations » et d'autres termes semblables qui indiquent des faits ou des tendances à venir ou qui n'énoncent pas des faits historiques, même si toutes les déclarations prospectives ne contiennent pas nécessairement ces termes.

La Société a formulé un certain nombre d'hypothèses économiques, commerciales et opérationnelles lors de la préparation et de la formulation de certains énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué de presse, notamment le fait que Lion sera en mesure de conserver et d'embaucher du personnel clé et de maintenir des relations avec les clients, les fournisseurs ou d'autres partenaires commerciaux, que Lion continuera d'exploiter ses activités dans le cours normal de ses affaires, que Lion sera en mesure de mettre en œuvre sa stratégie de croissance, que Lion sera en mesure d'achever avec succès et en temps opportun la construction de son usine de fabrication aux États-Unis, de son usine de batteries au Québec et de son centre d'innovation, que Lion ne subira pas d'interruption importante de l'approvisionnement en matières premières à des conditions concurrentielles, que Lion sera en mesure de maintenir sa position concurrentielle, que Lion continuera d'améliorer ses contrôles internes et systèmes opérationnels, financiers et autres pour gérer sa croissance et son envergure et que ses résultats d'exploitation et sa situation financière ne seront pas touchés défavorablement, que Lion sera en mesure de maintenir – directement et indirectement, notamment par l'entremise de ses clients – les avantages qu'elle tire des subventions gouvernementales et des incitations économiques et que Lion sera en mesure d'obtenir des fonds supplémentaires par un financement par capitaux propres ou un financement par emprunt selon des modalités acceptables pour Lion. Ces estimations et ces hypothèses sont formulées par Lion à la lumière de l'expérience de son équipe de direction et de la perception de celle-ci des tendances passées, de la situation actuelle et des événements futurs prévus, ainsi que d'autres facteurs que la direction juge appropriés et raisonnables dans les circonstances. Cependant, rien ne garantit que ces estimations et hypothèses se révéleront exactes.

Par leur nature, les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes étant donné qu'elles se rapportent à des faits et dépendent de circonstances qui pourraient se concrétiser ou non dans l'avenir. Lion estime que ces risques et incertitudes comprennent, sans s'y limiter, les éléments suivants : tout changement défavorable dans les conditions économiques, commerciales, de marché, financières, politiques et juridiques générales aux États-Unis et au Canada, y compris les conséquences de la pandémie mondiale de COVID-19, l'émergence de variants de la COVID-19 et le taux variables de vaccination dans divers pays; l'incapacité de Lion à fabriquer et à distribuer ses véhicules à grande échelle avec succès et de manière économique et à répondre aux besoins commerciaux de ses clients; la dépendance de Lion à l'égard des dirigeants clés et toute incapacité à attirer et/ou à retenir le personnel clé; l'incapacité de Lion à exécuter sa stratégie de croissance; toute fluctuation défavorable et toute volatilité du prix des matières premières incluses dans les composants clés utilisés pour fabriquer les produits de Lion; la dépendance de Lion à l'égard des fournisseurs clés et toute incapacité à maintenir un approvisionnement ininterrompu en matières premières; l'incapacité de Lion à maintenir sa position concurrentielle; l'incapacité de Lion à réduire ses coûts d'approvisionnement au fil du temps; toute incapacité à maintenir et à améliorer la réputation et la marque de Lion; toute réparation et/ou tout remplacement important de produits

en raison de réclamations au titre de la garantie des produits ou de rappels de produits; toute défaillance des systèmes informatiques ou toute violation ou tout incident relevant de la cybersécurité et de la perte de la confidentialité des données; la réduction, l'élimination ou l'application discriminatoire de subventions gouvernementales et d'incitations économiques ou la diminution de la nécessité de telles subventions; les catastrophes naturelles, les épidémies ou pandémies, les boycotts et les événements géopolitiques; de même que l'issue de toute procédure judiciaire qui pourrait être engagée contre la Société de temps à autre.

Ces risques et incertitudes, ainsi que d'autres risques et incertitudes liés aux activités de Lion, sont décrits de façon plus détaillée à la rubrique intitulée « Risk Factors » du prospectus non relié à un placement de la Société daté du 5 mai 2021 (le « prospectus canadien ») déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») et dans la déclaration d'inscription sur formulaire F-1 (la « déclaration d'inscription ») déposée auprès de la Securities and Exchange Commission (la « SEC ») et déclarée en vigueur le 14 juin 2021, ainsi que dans d'autres documents déposés publiquement auprès de l'AMF et de la SEC. Bon nombre de ces risques sont indépendants de la volonté de la direction de la Société qui ne peut pas les prédire. Toutes les déclarations prospectives faites par la Société ou par des personnes agissant pour son compte sont expressément et entièrement présentées sous réserve de la mise en garde qui figure dans le prospectus canadien, la déclaration d'inscription et les autres documents déposés auprès de l'AMF et de la SEC, ainsi que des facteurs de risque qu'ils contiennent.

Compte tenu de ces risques, incertitudes et hypothèses, vous ne devriez pas vous fier outre mesure à ces déclarations prospectives. De plus, les déclarations prospectives ne s'appliquent qu'à la date à laquelle elles sont faites. La Société n'a ni l'intention ni l'obligation d'actualiser ou de réviser l'information prospective en raison de nouveaux éléments d'information ou d'événements futurs ou pour quelque autre motif que ce soit, sauf dans la mesure où la législation en valeurs mobilières applicable l'y contraint.

CONTACTS:

MÉDIAS

Patrick Gervais

Vice-président, Marketing et Communications

patrick.gevais@thelionelectric.com

514-992-1060

INVESTISSEURS

Isabelle Adjahi

Vice-présidente, relations avec les investisseurs et développement durable

isabelle.adjahi@thelionelectric.com

450-432-5466